



Commune de Guichainville



## UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES

Nous vous rappelons que les chaussées sont destinées aux véhicules roulants, ce n'est, en aucune façon, ni un terrain de jeu ni un stade. Le code de la route impose aux piétons, catégorie dont font partie les enfants, de rester sur les trottoirs (sauf pour les traversées de chaussées). Pour les jeux de ballons et autres, vos enfants peuvent utiliser les espaces verts du lotissement.

❖ Plusieurs habitants possèdent des chiens.

**Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :**

- Les voies publiques
- Les trottoirs
- Les espaces publics
- Les espaces des jeux publics pour enfants

*Et tout cela par mesure d'hygiène publique.*

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal.

**En cas de non-respect de ces interdictions, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.**

Nous ne voulons pas être dans l'obligation de prendre de telles mesures, nous vous demandons de respecter ces règles qui sont celles du vivre ensemble.

L'équipe Municipale